

LIVRET « L'ÉCOLE RELÈVE LA TÊTE »

MODE D'EMPLOI

Accès à toutes les infos et documents



Propositions technico-tactiques @:

- 1) JE COLLECTE LES INFOS POUR REMPLIR LA PAGE 3 du livret (<u>L'école relève la</u> <u>tête</u>) avec les éléments locaux (Difficultés et Demandes). Ne pas hésiter à contacter un.e militant.e départemental.e si besoin.
- 2) JE RENVOIE UNE COPIE DU LIVRET au Snep départemental (s2-35@snepfsu.net), qui envisage une remise en main propre au DASEN lors du CTSD qui aura lieu fin janvier 2021, ainsi qu'un communiqué de presse qui en reprendra des éléments : POUR RENDRE VISIBLE « LA CASSE ».
- 3) JE M'INFORME en parcourant le dossier emploi et effectifs.
- **4) JE DIFFUSE** en utilisant <u>le livret</u> et les outils complémentaires du <u>kit DGH</u> qui inclut des analyses, argumentaires, courriers et outils.
- → Aux parents (distribution de copies du livret aux parents et/ou du tract en p3), via la FCPE et/ou par les élèves (cadre à lire ici)
- → A **l'administration locale** (remise du dossier en amont du CA, vœu...).
- 5) J'INTERPELLE les député.es dans la semaine du 25 au 29/01 par mail, téléphone (voir p4).
- 6) J'ESSAIE DE MOBILISER AU SEIN DE MON ETABLISSEMENT, en participant notamment à la manifestation éducation du 26 Janvier.

BASE DE VŒU POUR LE CA

Nous, membres du Conseil d'Administration, représentants des personnels, parents d'élèves et élèves,

- souhaitons que notre établissement puisse s'inscrire concrètement dans l'ambitieuse mission humaniste et républicaine de la réussite éducative pour tous
- dénonçons l'insuffisance du volume de la DHG tel qu'il est attribué
- demandons une dotation complémentaire, préciser-, pour notre établissement, afin d'engager de réelles améliorations pédagogiques au service de la réussite de tous nos élèves

C'est pourquoi, afin d'obtenir cette dotation, nous voterons contre la répartition de la Dotation Horaire Globale allouée à l'établissement pour préparer la prochaine rentrée. C'est pourquoi nous présentons au vote ce voeu.

Rq: Le vœu aura plus d'impact s'il prend appui et rend visible des situations de difficulté dans l'établissement (évolution des effectifs, difficultés à aider les élèves à besoins spécifiques...)

Commentaire - Explication de Vote de la DHG:

La répartition du chef d'établissement est souvent « *la meilleure possible* » dans l'enveloppe contrainte. C'est d'ailleurs parfois un des arguments des chefs d'établissement pour obtenir un vote « POUR ». Mais le vote de la répartition n'est pas un avis sur le « travail réalisé par le chef », mais bien un avis sur la répartition du nombre d'heures qu'il y aura par matières (HSA, HP) l'an prochain.

Vous pouvez par exemple expliquer que : « L'obtention de moyens supplémentaires en postes ou en heures n'est pas possible avec un vote favorable du CA. Le vote entérine démocratiquement l'avis de l'instance décisionnelle de l'établissement*. Le refus de la DHG et la demande de moyens supplémentaires par le CA dans son ensemble est donc un point d'appui pour le chef d'établissement pour demander plus de moyens dans son dialogue avec la DSDEN (Inspection d'Académie).

Et ajouter dans votre vœu, si vous l'estimez légitime :

- « Nous ne remettons nullement en cause le travail de l'équipe de Direction pour élaborer ce projet de répartition, mais il s'est réalisé dans une enveloppe trop faible pour pouvoir être satisfaisante ».
- *pour un.e élu.e en CTSD ou CTA (instances départementale et académique étudiant les DGH), il est très difficile de revendiquer des ouvertures de classes, des créations de postes ou de s'opposer à des suppressions si le CA a émis un vote favorable à la répartition proposée par le chef d'établissement.

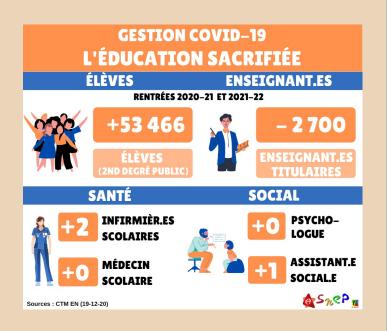
26 Janvier 2021 Personnel en grève pour l'Ecole Publique!

TOUJOURS PLUS D'ELEVES, TOUJOURS MOINS D'ENSEIGNANTS!

Dans le second degré (Clg, Lycées) le nombre d'élève ne cesse de croitre. Par contre les suppressions de postes se poursuivent et s'accentuent. à la rentrée 2021, le ministre prévoit 43 000 élèves supplémentaires et 1883 postes de moins!

Dans les établissements, il y a donc toujours plus d'élèves et moins de profs, cela entrainte :

- Des classes surchargées
- Moins d'adultes dans les établissements (présence, projets...)
- Moins de remplacements des enseignants absents faute de remplaçants



LA FRANCE ENTASSE LES ELEVES DANS LES CLASSES!

En collège, la France est à l'avant dernière place (22eme/23) des pays de l'Union européenne (OCDE 2020) concernant la moyenne des élèves par classe.

Certaines classes dépassent les 32 dans certains collèges, les 37 dans certaines Lycées et LP, et les 28 en collège d'Education Prioritaire! Les effectifs par classes explosent et c'est un danger grave pour la qualité de l'éducation, d'autant plus suite au confinement de 2020 et au contexte sanitaire!



L'AFFAIBLISSEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION S'AMPLIFIE

Les réformes portées par JM Blanquer (Parcoursup, Bac, lycée, voie professionnelle, formation des enseignants) sont réalisées contre l'avis des personnels et fragilisent le service public :

- Abaissement des heures d'enseignement pour les élèves (La réforme du collège en 2016 a supprimé 162 heures d'enseignement sur le cursus, la réforme du lycée général et technologique en 2019 a supprimé 216 heures sur la scolarité, la réforme du lycée professionnel en 2019 a supprimé entre 294 (Spécialités de la production) et 380 heures (spécialités des services) sur le cursus.
- Moins de postes d'enseignants dans les établissements, manque de recrutements de médecins, infirmiers, CPE, AESH, etc...
- Précarisation des métiers de l'éducation (recours massif aux personnels contractuels)

PERSONNELS, PARENTS, ELU.ES : Mobilisons-nous pour une école publique ambitieuse !

> Les parlementaires d'Ille-et-Vilaine

Les député.e.s



Vote sur la loi de finance 2021 actant la SUPPRESSION DE 1 883 POSTES d'enseignant.es dans le 2nd degré public malgré <u>43 518 ÉLÈVES EN PLUS.</u>

Première circonscription:

Cantons de Bruz, Janzé, Rennes 2, Rennes 3, Rennes 4. Rennes 5

Mustapha Laabid (LREM)

mustapha.laabid@assemblee nationale.fr

02.23.61.23.50

POUR

Permanence parlementaire: 26 avenue Henri-Fréville - 35200 Rennes

Deuxième circonscription :

Cantons de Betton, Combourg, Fougères 1, Liffré.

Melesse, Rennes 1, Rennes 2 Laurence Maillart-Méhaignerie

laurence.maillartmehaignerie@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire: 40, boulevard de Metz - 35700 Rennes Tél.: 06 87 05 44 36

POUR

lorene.kloster@clb-an.fr

Troisième circonscription:

Cantons de Combourg, Le Rheu, Melesse, Montauban-de-Bretagne, Montfort-sur-Meu, Rennes 6

Claudia Rouaux (PS)

CONTRE

claudia.rouaux@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire : 2, avenue du Languedoc - 35000

Rennes Tél.: 02 99 33 03 92

Quatrième cir conscription :

Cantons de Bain-de-Bretagne, Bruz, Guichen, Le Rheu, Montfort-sur-Meu, Redon

Gaël Le Bohec (LREM)

POUR

POUR

CONTRE

POUR

gael.lebohec@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire :

74 bis, avenue de la gare - 35480 Guipry-Messac

Tél.: 06 78 54 42 52 nicolas.elleouet@clb-an.fr Tél.: 01 42 34 24 16

Cinquième circonscription:

POUR Cantons de Châteugiron, Janzé, Permanence parlementaire :

La Guerche-de-Bretagne, Liffré, Vitré

Christine Cloarec (LREM)

christine.cloarec@assemblee-nationale.fr

5. rue de la Briqueterie - 35500 Vitré

Tél.: 02 99 96 24 42 - 07 86 61 65 14 contact@christinecloarec.eu

Sixième circonscription:

Cantons d'Antrain, Betton, Dol-de-Bretagne, Fougères 1, Fougères 2, Melesse

Thierry Benoit (UDI)

Conseiller départemental

Président du Pays de Fougères thierry.benoit@assemblee-

nationale.fr

Permanence parlementaire:

1 bis, boulevard Leclerc - 35300 Fougères

Tél.: 02 99 17 11 71 contact@thierry-benoit.fr

Septième circonscription:

Cantons de Dol-de-Bretagne, Saint-Malo 1, Saint-Malo 2

Jean-Luc Bourgeaux (LR)

Conseiller municipal de Saint-Malo

jean-luc.bourgeaux@assemblee-nationale.fr

ou contact@jeanlucbourgeaux.fr Permanence parlementaire

73 Rue Ville Pépin 35400 Saint-Malo

Tél.: 02 99 88 76 00

Huitième circonscription:

Cantons de Le Rheu, Melesse, Rennes 1, Rennes 2,

Rennes 4, Rennes 5, Rennes 6

Florian Bachelier (LREM) florian.bachelier@assemblee-

nationale.fr

Permanence parlementaire :

2 rue de la Mabilais - 35000 Rennes

Tél.: 06 22 51 30 72

pierre-alexandre.houver@clb-an.fr

Allo, M.Mme le.la député.e,

Bonjour, je vous contacte au sujet de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. J'ai découvert qu'il prévoyait la suppression de 1883 postes d'enseignants dans le second degré public (mais aussi - 496 emplois au ministère du Travail, - 947 à la transition écologique, - 2163 à l'économie et aux finances...). Dans mon établissement, cela se traduit par ... Il me semble que la crise sanitaire actuelle a montré le rôle crucial de l'école et l'importance d'y accorder les moyens nécessaires. De surcroit, l'emploi étant une priorité affichée du gouvernement, il apparait contradictoire de supprimer encore des postes d'enseignant.es. J'aimerai savoir si vous avez voté POUR ce projet de loi de finances. Dans tous les cas, au vu de nos difficultés, que proposez-vous maintenant pour y faire face ?

Les sénateur.rice.s

Françoise Gatel

Conseillère municipale de Châteaugiron

Casier de la Poste 15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

f.gatel@senat.fr Permanence parlementaire :

1 rue du Prieuré - 35410 Châteaugiron

Tel.: 06 43 74 74 35 assistante.fgatel@gmail.com

Dominique de Legge

Conseiller municipal du Pertre Vice-président de Vitré Communauté

Casier de la Poste 15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06 Tél.: 01 42 34 27 45

Permanence parlementaire : Belair - 35370 Le Pertre

d.de-legge@senat.fr

Sylvie Robert

Conseillère métropolitaine de Rennes Métropole

Casier de la Poste 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Permanence parlementaire : 21, quai Lamennais - 35000 Rennes

Tél.: 02 99 41 70 54 srobert. senat@gmail.com

Daniel Salmon

Casier de la Poste 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06 Permanence parlementaire :

20 rue d'Isly, Centre Régus, 35000 Rennes,

Courriel: bureau.d.salmon@senat.fr

http://www.snepfsu.net/PLF2





